

Journée nationale de la sécurité routière

Jeudi 13 octobre 2022



Livret de la sécurité routière

Sommaire

Présentation

4

Je suis piéton



6

Je suis à vélo



10

Je suis passager



14

Quelques panneaux

16

PAS, la règle d'or des gestes qui sauvent

20

Handicap et permis de conduire



22

Respecter le Code de la route

Et les règles de sécurité

28

Pour en savoir plus

29

Contacts Utiles

30

Présentation

La sécurité routière c'est pour tout le monde :

- les conducteurs de bus et de camions
- les conducteurs de voitures
- les personnes en moto, vélos, trottinettes...
- les piétons.

Je suis dans la rue, je dois respecter des règles.
Ces règles sont importantes pour ma sécurité.
Ce livret m'explique les règles que je dois respecter.

Il y a plusieurs parties dans ce livret :

- les règles pour les piétons



- les règles pour les vélos



- les règles pour les voitures.



Ce livret me montre aussi des panneaux.

Ce livret m'explique

si je peux passer le permis de conduire.

Je suis piéton

Je dois faire attention à la route.



Utiliser un casque
ou des écouteurs
est un danger !

Où marcher ?

Je marche sur le trottoir.



Où traverser ?



Je traverse à un passage pour piéton.

Quand traverser ?



Je traverse lorsque le feu est vert pour les piétons.

Je me déplace la nuit

Pour être vu la nuit :

- je mets des vêtements clairs
- j'utilise des bandes réfléchissantes.



Panneaux pour les piétons



Ce panneau indique un passage pour piétons.



Ces panneaux indiquent que c'est interdit aux piétons.



Ce panneau indique un chemin obligatoire pour les piétons.

Je suis à vélo

Mon vélo est bien équipé ?

Je vérifie que mon vélo a :

- des freins avant et arrière en bon état

- des feux avant et arrière qui fonctionnent



- une sonnette ou un klaxon



- des réflecteurs sur les roues et les pédales.



Je suis bien équipé ?

Je dois porter :

- un casque
- un gilet réfléchissant



J'ai un bon comportement à vélo ?

Je respecte :

- les feux
- les stop
- les panneaux cédez-le-passage.

Je roule toujours sur les pistes pour vélos.

Sur la route, je roule à droite.

Pour être vu la nuit :

- je mets des vêtements clairs.
- j'utilise des bandes réfléchissantes.



Panneaux pour les vélos



Ce panneau montre
que c'est interdit aux vélos



Ce panneau montre
une piste obligatoire pour les vélos



Ce panneau montre
qu'il y a une piste pour vélos



Ce panneau montre que personne
ne peut rouler dans les 2 sens

Je suis passager

Je deviens passager quand je suis dans la voiture.

Quels sont les comportements que je dois avoir ?

J'attache obligatoirement ma ceinture.

Avant d'ouvrir la portière je vérifie qu'il n'y a pas de danger.

Je monte et je descends de la voiture du côté du trottoir.

Je n'embête pas le conducteur.



Je ne montre pas mon téléphone, ma tablette,
une carte au conducteur.

Cela peut le déconcentrer.

Je ne crie pas.

Je ne fais pas de gestes brusques.

Cela peut gêner le conducteur.

Je ne fume pas.

Je ne bois pas d'alcool.

J'aide le conducteur.

J'évite tout ce qui peut déconcentrer le conducteur.

Par exemple :

lire une carte

donner à boire ou à manger

répondre au téléphone...



Quelques panneaux



Panneaux d'indication

Les panneaux carrés bleu foncé ou blancs donnent des informations utiles aux conducteurs.



Passage pour piétons;



Installation accessible aux personnes handicapées.



Endroit pour pique-nique.

Panneaux des dangers

Les panneaux triangulaires rouge et blanc indiquent un danger.



Danger : il y a un passage piéton.



Danger : les véhicules roulent dans les 2 sens.



Danger : endroit fréquenté par des enfants.



Danger : il y a un dos d'âne.



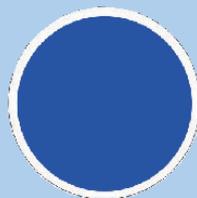
Danger : il y a un virage à gauche.



Danger : la route peut être glissante.

Panneaux des obligations

Les panneaux ronds à fond bleu sont des obligations.



Obligation d'aller tout droit.



Obligation d'aller tout droit ou de tourner à gauche.



Obligation de tourner à droite.



Chemin obligatoire pour les piétons.



Piste obligatoire pour les vélos.



Voie pour les bus .

Panneaux des interdictions

Les panneaux ronds rouge et blanc sont des interdictions



Interdiction d'aller tout droit.



Interdiction de tourner à gauche.



Interdiction de tourner à droite.



Accès interdit aux vélos.



Interdiction de faire demi-tour.



Accès interdit aux piétons.

PAS

Protéger, Alerter et Secourir

Le **PAS** veut dire **Protéger, Alerter et Secourir**.
PAS sont les gestes qui peuvent sauver une vie.



Je protège l'endroit de l'accident

- Je mets un gilet jaune réfléchissant.
- S'il fait nuit,
J'éclaire l'endroit de l'accident.
- Le triangle est mis sur la route.





J'appelle les Secours

- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 17 Police, Gendarmerie



Si je peux

J'aide les personnes accidentées.

Handicap et permis de conduire

Je suis en situation de handicap

Je peux conduire une voiture classique,
je dois avoir mon permis de conduire.

Je peux conduire une voiture sans permis.

La voiture doit être adaptée à mon handicap.



J'ai un handicap physique

L'examen du permis de conduire est adapté.

Un accompagnateur peut être présent.

L'accompagnateur peut m'aider.

La voiture est aménagée.

Par exemple, une boîte de vitesse automatique

Ou des télécommandes multifonction.



J'ai un handicap sensoriel

Des aménagements sont possibles.

L'examen dure 1h30.

Un interprète en langue des signes peut être présent.

J'ai un handicap mental

La capacité est évaluée au cas par cas.

Je conduis une voiture sans permis



Je peux conduire une voiture sans permis
Sans avoir passé le permis de conduire.

Je suis né avant le 1er janvier 1988,
Je conduis une voiturette sans passer le code
Et sans passer le permis de conduire.

Je suis né après le 1er janvier 1988,
Je dois avoir le **BSR** ou le permis **AM**.
Le BSR veut dire Brevet de Sécurité Routière.
Le permis AM veut dire permis Apprenti Motocycliste.
Le permis AM remplace le BSR
Depuis le 19 janvier 2013.

Je peux conduire une voiture sans permis
Si j'ai le permis de conduire.

Le permis AM

Avec le permis AM je peux conduire :

- un scooter ou une mobylette
- une voiture sans permis

Le permis AM c'est

une formation théorique et une formation pratique.

Dans la formation théorique

j'apprends les règles de la route en classe.

A l'école je passe l'ASSR.

L'ASSR veut dire

Attestation Scolaire de Sécurité Routière.

Si je ne vais pas à l'école, je passe l'ASR.

L'ASR veut dire Attestation de Sécurité Routière.

Je passe l'ASR dans un centre

de formation pour adultes.

L'inscription est gratuite.

Dans la formation pratique,

Je conduis :

- un scooter ou une mobylette
- une voiture sans permis.



La formation pratique est faite en autoécole ou dans des associations.

La formation dure 8 heures.

Il n'y a pas d'examen à la fin de la formation.

Le permis AM est valable 15 ans.

Respecter le Code de la route et les règles de sécurité

Lorsque je respecte les règles de sécurité de la route :

- Je respecte les autres
- J'évite les accidents
- J'évite les sanctions et les amendes
- J'évite de perdre des points sur mon permis
- J'évite de perdre mon permis
- J'évite d'aller en prison



Pour en savoir plus

Travaillez sur la sécurité routière
dans votre établissement.
Faites des actions concrètes
en scannant ce QR code.



Contacts utiles

Le CEREMH a une liste
d'auto-écoles adaptées.



CEREMH 10-12 avenue de l'Europe,
78140 - Vélizy Villacoublay
contact@ceremh.org
☎ 01 39 25 49 87

Voici une liste d'auto-écoles adaptées :

Epône Auto-école la Geôle/Epône
29 Bis Rue de la Geôle,
78680 Epône
contact@epone-autoecole.com

CER Jean Jaurès
54, rue Jean Jaurès
78190 Trappes
☎ 01 30 62 91 93

Auto-école Pierre

54 bis, rue Pasteur
78440 Gargenville
☎ 01 30 93 63 35

CER Les Hauts De Chatou

61, rue Auguste Renoir
78400 Chatou
☎ 01 30 53 25 21

CER Chevreuse

5, place des Halles
78460 Chevreuse
☎ 01 30 52 21 76

Direction Départementale des Territoires

35 rue de Noailles
78000 Versailles
☎ 01.30.84.30.00
ddt@yvelines.gouv.fr



Association Avenir Apei -

27 rue du Général Leclerc

78420 Carrières -sur- Seine

Tél : 01 30 86 22 50 - association@avenirapei.org - www.avenirapei.org

Avenir Apei, association de parents et d'amis de personnes handicapées mentales,
loi 1901 Affiliée à l'Unapei